



## **DECISION MUNICIPALE N° 2020/029**

Prise en vertu d'une délégation donnée au Maire par le conseil municipal dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

--ooOoo--

Portant souscription d'un prêt de 2 000 000 €  
auprès de la Caisse d'Epargne

--ooOoo--

**Laurent MARCANGELI, Maire de la Ville d'Ajaccio,**

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22 alinéa 3 ;
- Vu** la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération n° 2015-07 du 08 février 2015;
- Vu** la demande de prêt formulée par la commune pour le financement de son programme d'investissements
- Vu** l'offre de prêt favorable de la Caisse d'Epargne ;

### **DECIDE**

#### **Article 1 –**

Pour financer son programme d'investissements , il est opportun que la Ville d'Ajaccio contracte un emprunt à taux indexé sur livret A de 2 000 000 euros et d'une durée de 30 ans auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse.

#### **Article 2 –**

Les caractéristiques et conditions de cet emprunt sont les suivantes :

- la périodicité choisie est annuelle
- le nombre d'échéances est de 30
- les frais de dossier sont de 4 000 €
- le taux d'intérêt est de livret A + marge de 0.90 %
- pénalités en cas de remboursement anticipé : 3 % du capital restant dû.(hors en cas de passage du prêt à taux fixe).
- le type d'amortissement du capital : amortissement linéaire du capital

**Article 3 –**

De signer le contrat de prêt ainsi que tout avenant à venir y afférent.

**Article 4 –**

Le directeur général des services, le trésorier percepteur municipal, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal et dont un extrait sera affiché en mairie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200330-2020\_029-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2020

Affichage : 30/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



**Fait à Ajaccio, le 30/03/2020**

**Le Maire**

